

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA14 26 0196

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution (CA14 26 0196) lors de sa séance tenue le 2 juin 2014, relativement à un projet particulier autorisant :

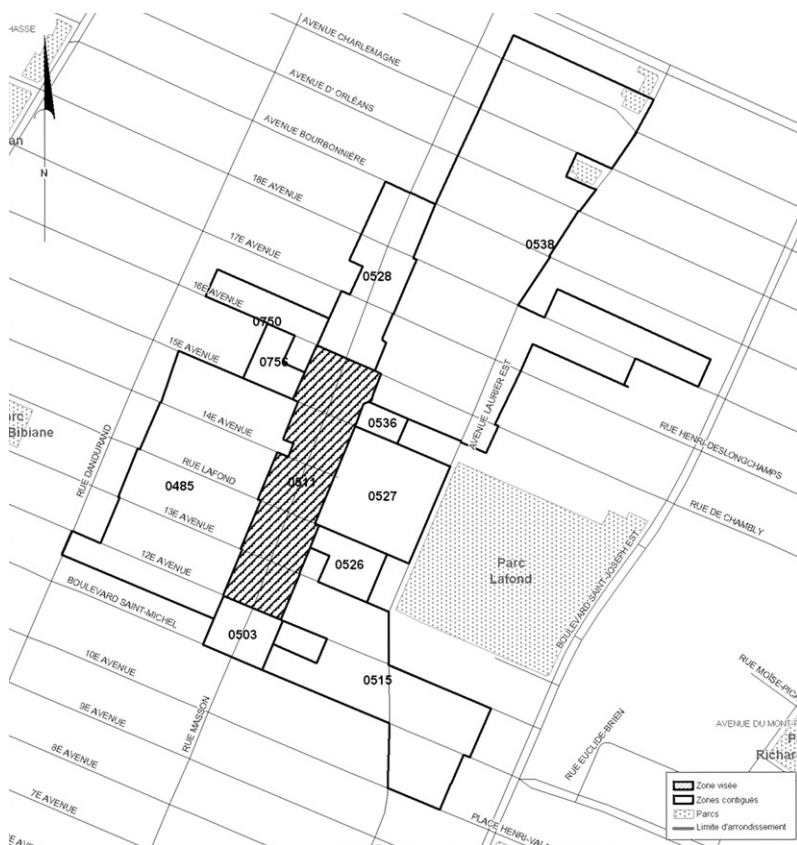
- la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouvel édifice semi-commercial de 3 étages, abritant 40 logements, pour le bâtiment situé aux 3430-3432 rue Masson, en dérogation aux articles 52, 81 et 200 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, relatifs à la l'alignement de construction, à l'apparence d'un bâtiment ainsi qu'aux usages autorisés.

Une assemblée publique de consultation sera tenue concernant ce projet de résolution le 7 juillet 2014 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de résolution vise la zone 0511, ci-après illustrée :



Le premier projet de résolution CA14 26 0196 ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 17 juin 2014